



Département de la Dordogne

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPALCOMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 7

Dont pouvoirs : 0

Date de la convocation : 01/11/2024

Date d'affichage : 17/12/2024

L'an **deux mil vingt quatre, le neuf décembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, Mme Nicole LACHAUD, Mme Anne-Catherine BALLAND, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : M. Dominique LAPORTE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : -

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 7

Secrétaire : Mme Anne-Marie CARDON.

MA-DEL-2024-075 OBJET : CADEAU DE NOS ANCIENS

Mr le Maire rappel comme tous les ans que la commune fait un présent aux anciens de 70 ans et plus.

A ce jour 33 personnes de la commune sont concernés.

Mr le Maire propose que la commune offre un présent avec le nom de la commune dessus. Le budget ne doit pas dépasser 20 € par personne TTC comme l'année passée.

Il est à prendre en compte que la mise en place d'un repas de fin d'année pour les séniors est difficiles à mettre en place car certains ne peuvent se déplacer seul et ne sont pas autonome.

A ce titre plusieurs propositions sont faites :

- Un couverture ou Une calculatrice grand format grosse touche ou parrure de stylo et agenda 2024 ou objet d'un artisan de la commune à définir.
- Mr le Maire demande au conseil Municipal de choisir rapidement un article pour que les délais de confection se tiennent dans des délais convenables.
- Panier garnis.

Mr le Maire demande au conseil Municipal de valider un objets.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de mettre un cadeau sous forme de panier gastronomique.

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 17/12/2024

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

